

Directeur du Cours:
Daniëlle Swinne
Secrétariat du Cours:
dswinne@itg.be
Fax: +(32)3 216 14 31

(Formation courte)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

Le cours de spécialisation en mycologie médicale et vétérinaire est organisé chaque année en français et en néerlandais. Il est suivi par des étudiants européens en complément de leur pratique professionnelle. Les participants provenant d'autres continents associent généralement le cours avec une autre formation à l'IMT ou en Belgique. L'incidence croissante des infections fongiques opportunistes (par exemple chez les patients atteints du cancer ou du Sida) explique le succès de ce cours.

2. OBJECTIF

Le but de ce cours est de donner au participant un aperçu des connaissances actuelles dans le domaine des mycoses et de leurs agents (moisissures et levures). Il y aura non seulement l'occasion de se familiariser avec les agents classiques responsables des dermatomycoses, mais aussi d'aborder les problèmes relatifs aux mycoses invasives entre autres les candidoses et aspergillose que l'on recense de plus en plus fréquemment dans nos hôpitaux. Les mycoses cosmopolites ou exotiques notamment celles associées au SIDA y seront développées. Une grande part de la formation est assurée par le biais de travaux pratiques, étant donné que l'expertise en mycologie repose essentiellement sur la reconnaissance des caractéristiques microscopiques et macroscopiques des cultures obtenues sur des milieux appropriés.

3. PROGRAMME DU COURS

- Mycologie générale: morphologie, classification, critères d'identification.
- Mycologie médicale: étiologie, écologie, image clinique, diagnostic et traitement des différentes mycoses.

4. DIPLOME

Un certificat de mycologie médicale et vétérinaire est attribué aux participants après réussite des examens théoriques et pratiques.

5. DUREE DU COURS

Le cours débute en mars et se termine fin juin et a lieu 1 jour par semaine. La matinée est consacrée à la théorie (2.5 heures) et l'après-midi à la pratique (4 heures).

(Formation courte)

6. CRITERES D'ADMISSION

Maximum 20 étudiants sont admis par an. Les candidats doivent être porteurs d'un diplôme universitaire (médecine, pharmacie, biologie, médecine vétérinaire, agronomie) ou de technicien de laboratoire (orientation médicale). La date limite pour les inscriptions est le 31 janvier 2010.

7. ACCREDITATION

350 points de formation continue par cours (sur base de 2007/2008).

8. DROITS D'INSCRIPTIONS ET BOURSES

Vous trouverez plus d'informations sur les frais d'inscriptions dans le tableau. Vous pouvez également consulter notre site web www.itg.be ou contacter education@itg.be.

Les frais d'inscription sont à payer à notre compte en banque n° 220-0531111-72 (Fortis, 3, Montagne du Parc, 1000 Brussel), BIC/SWIFT : GEBABEBB, IBAN BE 38 2200 5311 1172. Les frais bancaires sont à charge du candidat.